



# HOUEMONT

Le Messenger <sup>95</sup>

publication à périodicité variable - octobre 2008

houdemont.fr



## OCTOBRE 2008

### DATES A RETENIR

- |   |   |
|---|---|
| ▪ Balayage des rues   | Vendredis 10 et 24 octobre , 7 et 21 novembre |
| ▪ Brioches de l'Amitié  | Samedi 11 octobre                             |
| ▪ Heure du conte  | Samedi 8 novembre de 10h15 à 11h30            |
| ▪ Commémoration de l'Armistice 1918   | Mardi 11 novembre – Monument aux Morts 11h30  |
| ▪ Rendez-vous du Développement Durable<br>(Eco-consommation et réduction des déchets) | Jeudi 27 novembre - Mairie 18h00              |
| ▪ Expo du Club des Arts   | 29 et 30 novembre - Salle polyvalente         |

Dépôt légal n°629 - octobre 2008 - Mairie de Houdemont (03.83.56.21.22).

@mail : [contact@mairie-houdemont.fr](mailto:contact@mairie-houdemont.fr) - Site Internet : <http://houdemont.fr>

Directrice de la Publication : Anne VALTON.

Commission de l'information : Clotilde COCHET, Brigitte MALGLAIVE, Daniel BIGEREL, Daniel MAGRON.

Mise en page : Isabelle DURAND

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2008

## REVISION DES TARIFS POUR 2009

Le Conseil Municipal valide les tarifs proposés par la commission des finances et autorise le Maire à les appliquer au 1er janvier 2009 :

### Location de la salle polyvalente

Événement	Barème		
	1	2	3
Dîner-débat, réunion-conférence	Gratuit	62,00 €	
Soirée dansante	Gratuit	225,00 €	225,00 €
Apéritif - 3 heures maximum	Gratuit	103,00€	103,00 €
Repas familial - week-end - mariage	Gratuit		191,00 €
Repas familial 1 repas			134,00 €
Manifestation de fin d'année	Gratuit	280,00 €	
Location vaisselle (par couvert)	Gratuit	0,82 €	0,82 €
Location de verre	Gratuit	0,23 €	0,23 €

1. associations locales d'intérêt général.
2. associations privées locales et entreprises de Heillecourt-Houdemont
3. particuliers de Houdemont

Rappel : la salle polyvalente n'est pas louée pour un repas de mariage en juin, juillet et août.

### Concession au cimetière communal

Concession	Durée	
	15 ans	30 ans
Cimetière	78,00€	152,00 €
Columbarium	546,00€	
Renouvellement Columbarium	78,00€	

### Droit de stationnement

Stationnement des commerçants : 3,09 € par jour.  
Stationnement au mois : 25,00 €.  
Stationnement taxi : 41,00 € par an.

## MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

### Subvention à solliciter

Les vestiaires du stade de football du Mancès doivent être mis en conformité pour respecter la réglementation en vigueur. L'étude réalisée par la Commission Districale de Meurthe et Moselle Sud –Fédération Française de Football débouche sur un projet qui doit être complété par une demande de subvention auprès du Fonds d'Aide à l'Investissement de la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour effectuer la demande de subvention auprès de l'organisme habilité.

## CLASSE DE NEIGE 2009 TRANSPORTEUR

Suite à l'appel d'offres fait auprès de 4 entreprises, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande du transport aller et retour des enfants et accompagnateurs - 59 personnes - à la classe de découverte à la neige à SAINT-JEAN-DE-SIXT pour 2009 pour un montant de 3 000,00 € (meilleure offre) à la société C2V.

## CLASSE DE DECOUVERTE A LA NEIGE – BAREME POUR LA PARTICIPATION FAMILIALE

Lors de la dernière séance du Conseil du 27 août, la Municipalité avait reconduit pour 2009 l'organisation de la classe de découverte à la neige pour les classes de CM1 et CM2. Le séjour aura lieu du 5 janvier au 16 janvier 2009 à SAINT JEAN DE SIXT en Haute-Savoie.

Ce sont les frais de séjour qui servent de base de calcul pour la participation familiale. Le séjour avec activité ski ou snowboard est facturé par l'A.E.C (Association Educative Culturelle) 672,50 € par enfant, soit un total de 35 642,50 € pour 53 participants.

Les autres frais d'un montant de 4 699 € (adhésion association, transports, accompagnateurs, visites organisées, maître-nageur, indemnités enseignants) sont pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal adopte le barème proposé par la commission des finances et la participation des familles s'établit ainsi :

quotient familial	Participation familiale pour un enfant
moins de 320 €	103,00 €
de 320 € à 450 €	176,00 €
de 451 € à 580 €	189,00 €
de 581 € à 710 €	232,00 €
de 711 € à 840 €	275,00 €
plus de 840 €	318,00 €

L'aménagement dans le calcul du quotient familial en vigueur les années précédentes est reconduit, ainsi les familles ayant plusieurs enfants inscrits au séjour bénéficient d'une réduction de 10% et les familles monoparentales d'une demi-part supplémentaire.

La participation des familles représente 37,3% du montant global, la part de la Commune est de 62,7%.

## COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES ET DU PLAN

Il est souhaitable que soit inclus dans la Commission Communale des Finances et du Plan l'ensemble des adjoints. Le Conseil Municipal délibère dans ce sens et ajoute aux membres déjà désignés par la délibération du 31 mars 2008 Madame Gérard et Messieurs Germain, Marchal, Rusconi.

## PREVENTION DE L'ARRET CARDIAQUE

### Défibrillateurs - procédure

Dans le cadre de la campagne de Prévention de l'arrêt cardiaque (voir encadré page 4), le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel à titre gratuit à l'association « Grand Nancy Défi'b »,
- autorise le Maire à signer l'avenant à la charte du « COEUR » adoptée 15 novembre 2007 par la communauté Urbaine du Grand Nancy et l'association,
- désigne Monsieur Daniel Rusconi (Adjoint aux affaires sociales) comme représentant du Maire à l'Association « Grand Nancy Défi'b » et Madame Carine Farge comme suppléante.

## INFOS - DIVERS - INFOS

### ENVIRONNEMENT - QUALITE DE VIE



#### Fleurissement

Madame le Maire et le Conseil Municipal adressent de vifs remerciements aux Houdemontais qui participent chaque année avec enthousiasme au fleurissement de la Commune en agréant leur habitation de fleurs et végétaux en tout genre.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour rendre plus agréable le quotidien des Houdemontais, la Municipalité s'investit beaucoup dans le fleurissement de la commune, et chaque année, ce sont plusieurs milliers de plants de fleurs qui doivent être mis en place dans les différents parterres, massifs et jardinières pour égayer les rues du village. Toute cette végétation demande, bien entendu, des soins particuliers tout au long des saisons : plantation, désherbage et surtout des arrosages réguliers afin de préserver et pérenniser ces jolies créations.

Respectons-les !

#### Taille de haies - C'est la saison

Pensez à tailler régulièrement vos haies végétales de manière à ne pas empiéter sur le domaine public, notamment les trottoirs, et de ne pas occulter la visibilité aux carrefours.

#### Clôtures de propriété sur la voie publique

De nombreuses haies végétales, les thuyas en particulier en bordure de la voie publique, sont détruites par des insectes du type « SCOLYTES ».

Il est rappelé que les clôtures sur rue, mises en place en remplacement de ces végétaux, doivent respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en application dans notre commune depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et qui proscrit les canisses en P.V.C.

#### Extrait du P.L.U.

#### **ARTICLE UB.UC.11 : ASPECT EXTERIEUR**

##### 11.3 Clôtures

##### **- Sur rue :**

*Elles ne doivent pas excéder une hauteur totale de 1,5m et peuvent présenter une partie opaque en gros œuvre jusqu'à 0,6m au-dessus du sol. Au-delà, les éléments utilisés offriront dans leur composition le plus de transparence possible avec au moins 30% de « vides ».*

*Cette dernière disposition ne s'applique pas aux plantations végétales.*

*Les matériaux synthétiques imitant les faux arbres ne sont pas considérés comme des plantations végétales.*

*Elles peuvent cependant être constituées de plantations végétales et dans ce cas, ne doivent pas excéder une hauteur maximum de 1,5m.*



## LES RENDEZ-VOUS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre, s'est tenu, à la mairie, le deuxième « Rendez-Vous du Développement Durable » sur le thème « Energie et Isolation ». Au cours du débat qui a suivi l'exposé de M. KLEIN de nombreuses questions ont été posées, montrant ainsi le vif intérêt des Houdemontais au Développement Durable.



Le prochain « Rendez-Vous du Développement Durable » traitera de l'« **Eco-consommation et réduction des déchets** ». Cette réunion, ouverte à tous, en partenariat avec Grand Nancy permettra de donner aux consommateurs toutes les pistes pour bien effectuer ses achats et ainsi produire le moins de déchets possible :

- Comment choisir les bons produits ?
- Quels sont les conditionnements réutilisables ?
- Qu'est-ce qu'une éco recharge ?
- Comment devenir un éco consommateur ?
- Faut-il boire l'eau du robinet ?
- Faire soi-même la pâte à tarte, les yaourts, les pizzas ?
- Choisir des produits avec un label environnement ?

Juliette LEONARD de la Communauté Urbaine du Grand Nancy présentera notamment les résultats de l'opération « Foyer témoin ». Cette opération menée de mai 2007 à mai 2008 avec 28 familles volontaires du Grand Nancy consistait à tester des gestes permettant de réduire la quantité de déchets ménagers et d'en mesurer les effets sur le poids de leurs poubelles.

La réunion se déroulera dans le cadre de la « semaine nationale de la réduction des déchets » à la mairie de Houdemont le **27 novembre 2008 à partir de 18h00.**

## SOCIAL - ALLOCATION D'HIVER

Au cours de sa réunion du 23 septembre 2008, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont voté le barème 2008 concernant l'allocation d'hiver versée aux personnes retraitées de la commune et de plus de 65 ans.

#### **Barème retenu :**

Bénéficiaire de l'allocation	Condition d'attribution	Aide accordée	
Personne seule	revenu annuel déclaré aux impôts ne dépasse pas	9 400 €	279 €
		8 400 €	424 €
	6 900 €	540 €	
	bénéficiaire du Fonds National de Solidarité	791 €	
Couple	revenu annuel déclaré aux impôts ne dépasse pas	13 750 €	810 €

Ces aides ne peuvent être versées qu'aux personnes retraitées de la commune, âgées de plus de 65 ans. L'aide octroyée sera divisée par moitié dans la mesure où la personne vit chez ses enfants. Le calcul de l'aide se fera à partir des revenus déclarés aux impôts pour 2007.

Les personnes pouvant bénéficier de cette allocation sont priées de se présenter à la mairie, avant le mardi 21 octobre 2008, munies de la notification de l'impôt sur le revenu de 2007 et d'un relevé d'identité bancaire.

### LA CHARTE DU « COEUR »

En France, on dénombre environ 60 000 morts par arrêt cardiaque chaque année. Malgré les évolutions majeures dans la prise en charge médicale pré et intra hospitalière et les progrès des manœuvres de secourisme, le pronostic vital des victimes d'un arrêt cardiorespiratoire n'a guère évolué. En moyenne, seules 5% des personnes ont une chance de survie (2,5% sans séquelles) contre 0 à 30% dans certaines villes des pays anglo-saxons et du nord de l'Europe.

Pour atteindre un taux de survie de 30%, il convient d'intervenir dans les 5 premières minutes suivant l'arrêt par l'initiation de la Réanimation Cardio-pulmonaire et d'une défibrillation précoce (cf. le Guide National de Référence de formation à l'utilisation du défibrillateur semi automatique qui montre que 44% des victimes survivent quand elles reçoivent un choc défibrillatoire en moins de 5 minutes en cas d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, soit 90% des cas).

Or, 80% des effondrements survenant au domicile de la personne, une intervention des équipes de secours professionnelles traditionnelles dans ces délais est d'autant plus difficile.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le C.H.U. en lien avec les communes qui le souhaitent, ont décidé de s'associer autour d'un projet ambitieux pour améliorer la survie des victimes d'un accident cardio-respiratoire. Elle s'engage avec les communes de l'agglomération à lutter contre la mort par arrêt cardiaque par l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes, en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, et ce afin d'apporter une plus value aux dispositifs d'urgences existants sans s'y substituer.

La Ville de Houdemont largement associée à cette démarche a, d'ores et déjà, passé une première commande pour deux défibrillateurs automatiques (inscrit budget primitif 2008). Ils arriveront vers le 15 novembre pour être immédiatement mis à la disposition de l'association « GRAND NANCY DEFIB ».

D'autres appareils placés dans les locaux qui accueillent du public : Mairie, écoles, salle polyvalente et salle des sports viendront prochainement compléter le dispositif.

La ville de HOUEMONT est pionnière sur cet ambitieux projet. En effet, dès cet été, 33 SVP (Sauveteurs Volontaires de Proximité) ont été recrutés, leur formation, assurée bénévolement par Madame Carine FARGE, est maintenant pratiquement achevée.

### VOUS AUSSI APPRENEZ A SAUVER UNE VIE



Si vous souhaitez venir renforcer l'effectif des SVP et participer à cette formidable œuvre de solidarité, adressez-vous à la Mairie (téléphone : 03 83 56 21 22) où le meilleur accueil vous sera réservé.

### VOTRE MESSENGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les Messager depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>

## VIE SCOLAIRE

### A.M.T.E. (Aménagement Municipal du Temps de l'Enfant)

Après les cours, les enfants des classes primaires de Houdemont peuvent découvrir, grâce à l'A.M.T.E, diverses activités sportives : basket, foot, judo, gym rythmique, gym aux agrès, tennis et d'autres culturelles et artistiques : jeu d'échecs, dessin, photographie, danse jazz, percussions, modelage animaux en pâte Fimo. D'autres d'autre animations sont à l'étude comme l'informatique, la cuisine ou le jardinage, et seront proposées plus tard.

L'année scolaire est divisée en 5 périodes de manière à permettre aux enfants de découvrir plusieurs activités : 1<sup>ère</sup> période jusqu'au 14 novembre, 2<sup>ème</sup> du 17 novembre au 19 décembre, en 2009, 3<sup>ème</sup> du 5 janvier 6 février, 4<sup>ème</sup> du 23 février au 3 avril et la 5<sup>ème</sup> s'étendra du 20 avril au 5 juin.

Se renseigner auprès de Monsieur Mahieu en mairie pour obtenir les modalités de participations à ces activités.

### Jeux de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

Le 20 septembre, Houdemont participait aux Jeux organisés par le Grand Nancy. Quatre disciplines étaient inscrites à ces jeux : athlétisme, basket football et natation. Une quinzaine de communes du Grand Nancy alignait des équipes pour cette sympathique compétition.



Nos 21 jeunes représentants accompagnés par 10 parents d'élèves se sont particulièrement illustrés puisqu'ils ont remporté pour la 2<sup>ème</sup> fois le trophée.

## IL Y A 300 ans...

Houdemont, selon le recensement de 1708 comptait 160 habitants constituant 28 familles qui vivaient essentiellement des produits de la terre.

La majorité des familles possédait une vigne et produisait elles-mêmes du vin. En effet, 24 chefs de famille s'étaient déclarés vigneron et seulement 2 laboureurs et 2 autres artisans.

Pour rappeler ce passé viticole, la Municipalité, il y a quelques années avait planté quelques cep de vigne sur la pelouse devant le mairie. Et cette année, 300 ans plus tard, le Comité des Fêtes renoue avec la tradition et organise, tout à fait symboliquement la première vendange du XXI<sup>e</sup> siècle à Houdemont.

